

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 87-733 DU 1er (12, 87)
portant nomination du Capitaine
ONTSIRA (Marcel) en qualité de Directeur
Régional de l'Economie Forestière du
Niari

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984, portant modification de certaines
dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 85/728 du 17 Mai 1985, portant attribution et orga-
nisation du Ministère de l'Economie Forestière ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982, fixant les indemnités de
fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Premier
Ministre ;

Vu le décret n° 87/461 du 20 Août 1987, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 87/462 du 20 Août 1987, portant organisation
des intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ,

D E C R E T E :

Article 1er. - Le Capitaine ONTSIRA (Marcel), Ingénieur des Eaux et Forêts
est nommé Directeur Régional de l'Economie Forestière du Niari.

Article 2. - L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par
le décret n° 82/595 susvisé.

.../...

ARTICLE 3.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 4.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 1er DECEMBRE 1967

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Economie Forestière,

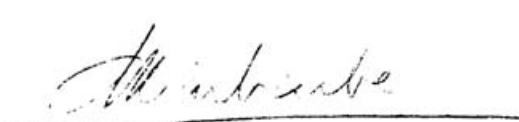

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Plan et des Finances,


CSSEBI DOUNIANG.-

Le Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice, Garde des Sceaux,


Pierre MOUSSA.-


Commandant Dieudonné KIMBEKE.-

X